

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER EST DU 13 DECEMBRE 2016

La séance est ouverte à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur François BERNARDINI, Maire d'Istres.

(M. Bouchaud procède à l'appel.)

I – COMMUNICATIONS

* **Présentation de nouveaux membres du collège « Associations et Acteurs socio-économiques ».**

M. le Maire.- Je salue cette belle assemblée. Je vous remercie d'être si nombreux. Cela montre votre attachement et l'intérêt que vous portez à discuter, à qualifier, à échanger sur les projets qui concernent ce quartier qui est toujours étendu, parce qu'il n'a pas changé, mais il est bon d'avoir en mémoire que nous sommes en partie sur le littoral et que ça va jusqu'au centre ville. D'ailleurs, vous le verrez à travers les propos que l'on va échanger sur les dossiers du centre ville.

Je voudrais procéder à l'installation et à la bienvenue des nouveaux membres : Mme Corinne PETIT, Présidente du CIQ du Ranquet, et M Régis BOURSRY, qui est aussi « Ensemble valorisons le Ranquet ». Je dis tout de suite aux gens du Ranquet qu'il va bien falloir que l'on se voit, parce que ce ne sont pas des situations possibles. Il y a un CIQ par quartier. C'est pareil pour le Centre Ancien, j'ai déjà répondu directement. On rassemble les forces dans un même ensemble. Si les gens veulent travailler ensemble, c'est une attitude extraordinairement positive et que nous poussons, mais il ne peut pas y avoir deux CIQ au même endroit. Vous verrez comment vous organiserez vos rapports internes. Je demande aux gens intéressés de se rapprocher pour voir comment ils peuvent travailler ensemble.

- **Travaux et Projets**

* **Extension du Lycée des Métiers Latécoère.**

M. le Maire.- C'est un dossier qui ne concerne pas directement les responsables communaux, bien que je me sois beaucoup investi il y a quelques années pour la sortie de terre de ce lycée Latécoère. Il vient de crever le sol, puisque depuis le 4^e trimestre 2015 nous assistons à un chantier conséquent. Ce n'est plus un lifting, c'est une opération complètement nouvelle qui vient changer certains bâtiments autant dans leur localisation que dans leur importance. D'autres, bien sûr, auront à subir une réhabilitation efficace. Les travaux seront terminés, nous l'espérons tous, au 2^e trimestre 2018. Nous avons un budget initial de 16 M€ qui finalement a été porté à 20 M€ par le Conseil Régional pour la nécessité du chantier. Cela correspond à 7.350 m² et ça permet de refaire de manière conséquente l'espace restauration, le CDI, la position du GRETA, la salle polyvalente et les bureaux de l'administration qui sont intégrés dans l'importance du chantier. Je laisserai la parole M. le Provisoire Demande, accompagné de M. Attard, pour nous parler de sa vision du déroulement du chantier. En tout cas, je me mets à leur place pour vous inviter à la journée portes ouvertes le samedi 18 mars et nous pourrons voir l'évolution du chantier.

M. DEMANDE.- M. le Maire a dit l'essentiel du projet qui était en gestation depuis un certain nombre d'années et qui est enfin sorti de terre en 2015. Depuis le dernier trimestre 2015, on est entré dans une vaste opération de démolition avant de s'engager sur une opération de construction. Les espaces qui devraient nous être livrés en 2017, il nous tarde de les avoir, puisque l'espace de restauration a été détruit dans sa totalité pour être reconstruit. On devrait le récupérer courant mars 2017. Puis progressivement on va nous restituer des espaces comme le CDI. La restitution de la salle polyvalente est prévue pour le mois de juillet 2017. Ensuite, les bâtiments pour l'enseignement général, les bâtiments pour le GRETA, et progressivement les bureaux pour l'administration. L'ensemble des espaces enseignement général et administration sont impactés par les travaux. Comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est 7.350 m² de surfaces réhabilitées, transformées ou renouvelées en totalité. C'est un projet qui nous tenait à cœur, avec M. Attard qui est venu avec moi ce soir, parce que cela passe aussi par la valorisation de notre établissement, et si l'on souhaitait reconquérir de nouveaux élèves, c'était important, puisque -je profite de l'occasion qui m'est donnée pour en parler- malheureusement notre établissement souffre d'une mauvaise image sur Istres et aux alentours d'Istres. Nous sommes arrivés en 2014 et on attaque notre troisième année. J'ai envie de dire que les élèves du lycée Latécoère ne sont pas pires qu'ailleurs, bien au contraire. On arrive à atteindre maintenant des résultats qui sont bien au-dessus des moyennes académiques, puisqu'on atteint 90 % de réussites au bac. On a un nouveau BTS qui est venu se greffer aux formations bac professionnel. Tout cela pour vous dire que les jeunes qui viennent chez nous sont loin d'être pires qu'ailleurs, bien au contraire, et on est ravi de les accueillir. On a des résultats aux examens qui sont en évolution, des effectifs également qui sont en évolution, puisque cette année on est à + 23 par rapport à l'année dernière, donc on a atteint un effectif de 389 élèves pour la rentrée 2016. Notre objectif pour la rentrée 2017 est de pouvoir atteindre les 400 élèves.

On souffre un peu des travaux depuis à peu près un an. Les espaces extérieurs ont été réduits à quasi néant, au regard des travaux qui ont été effectués. Maintenant, il nous tarde bien sûr de pouvoir récupérer des espaces pour avoir un peu d'oxygène.

M. le Maire.- Merci, Monsieur le Proviseur. Nous sommes très attentifs à ce dossier parce que, je l'ai dit à plusieurs reprises, il ne peut pas être question de toujours donner la priorité à ce qui est l'enseignement classique, surtout lorsque l'on est dans une zone ouvrière dont le développement économique dépend beaucoup des emplois qui seront créés et surtout de l'accès à ces emplois par la formation que l'on peut y trouver. Vous contribuez donc à former des citoyens disponibles pour des emplois sur la zone de Fos. C'est pour cela qu'il faut que nous soyons vraiment conscients de la valeur et de l'intérêt économique que vous représentez à travers le cursus de formation que vous développez dans votre établissement.

* Piétonisation du Centre Ancien – Bilan.

M. le Maire.- Je souhaite maintenant évoquer avec vous la piétonisation du Centre Ancien et en faire le bilan. Je vous rappelle que nous avons lancé cette opération en tout début d'été, après avoir réfléchi en interne avec l'ensemble des habitants du quartier, les Présidents d'associations du quartier, les membres eux-mêmes qui nous ont donné quelques bons conseils, avec les commerçants, avec toutes les personnes qui étaient intéressées par ce dispositif. Il y a 450 habitants dans le Centre Ancien. Nous avons donc décidé de fermer à la circulation le Centre Ancien pour des questions de sécurité, pour des questions aussi d'image. Lorsqu'on voit des Centres Anciens équivalents, on s'aperçoit que les dispositifs de fermeture sont complets. Nous avons souhaité qu'il y ait quand même une tolérance pour que la vie courante, avec les notions de courses et de déplacements extérieurs, puisse être prise en compte. C'est pour cela que nous avons bloqué, avec une tolérance de 20 minutes, pour chaque véhicule qui serait attaché au domicile. Je dis « chaque véhicule » parce que nous avons poussé la sympathie à donner plusieurs télécommandes par foyer.

Il est évident qu'il peut toujours y avoir des situations particulières, notamment l'âge pour certaines personnes qui se retrouvent dans des endroits qui nécessitent des dispositions. Elles ont été prises par chacun. Les jeunes saisonniers ont fait un travail remarquable, ils ont fait le tour de chaque habitation, ils ont fait des allers-retours avec les responsables de chaque foyer, nous avons pu avoir un dialogue qui a été enrichi de chaque situation, et nous avons répondu à toutes ces situations. Donc, je crois que l'on peut dresser, à ce stade de l'opération, un bilan positif, avec les quelques aménagements qui ont été apportés sur le système opérationnel du bornage ainsi que sur la signalétique.

Je dois dire que nous sommes un peu moins enthousiastes à complimenter l'ensemble des choses en ce qui concerne les containers que nous avons implantés. S'ils sont en nombre satisfaisant, s'ils ont été implantés avec le concours de toutes les personnes intéressées, les commerçants et les habitants, il est dommage quand même de constater qu'il y a encore quelques récalcitrants qui, malgré quelques rappels à l'ordre, continuent à entasser sur les anciens abris leurs ordures ménagères. On n'a pas eu l'occasion de discuter simplement, puisqu'en général ces gens-là opposent un veto, mais chaque fois que cela a été recensé, ça a été verbalisé. J'espère que le bon sens l'emportera. Il s'agit du bien-être de chacun. On peut comprendre qu'il soit difficile de changer ses habitudes, mais lorsque c'est le bien collectif qui l'emporte, surtout lorsqu'il n'y a que 100 m à faire au maximum, on peut s'affranchir des habitudes antérieures. En tout cas, nous ne mollirons pas sur la propreté que nous voulons à tout prix installer dans ce quartier, car à partir du moment où il est sécurisé pour la circulation des véhicules et que l'on apporte le bien-être pour la propreté avec des moyens conséquents, puisqu'en plus il y a des agents municipaux qui passent régulièrement, il faut que chacun prenne la mesure de la responsabilité qu'on lui demande, celle d'être un bon citoyen.

* Extension du cimetière des Maurettes.

M. le Maire.- Nous travaillons toujours sur le cimetière des Maurettes qui est en train de prendre forme. L'extension des Maurettes est dans sa 3^e phase. Les travaux ont débuté le 6 juin sur une superficie de 7.000 m². La livraison de cet équipement est prévue pour la fin de l'année, avec toute une série de modalités funéraires à travers des caveaux, des concessions, un carré confessionnel, un espace cinéraire, une installation de colobariums supplémentaires, une gamme qui peut satisfaire les familles au moment où un drame se passe en leur sein.

C'est quand même une opération lourde, 1.304.000 € sur lesquels 264.000 € ont été financés par la Ville, 500.000 € ont été extirpés de la somme générale de 30 M€ que nous avons obtenue du Conseil Départemental, et 540.000 € sont venus de notre dotation de la Métropole.

Nous sommes maintenant en situation de pouvoir faire face longtemps à des demandes supplémentaires, puisqu'il y a une pointe démographique qui est largement au-dessus de la réalité d'aujourd'hui. Donc, on peut satisfaire les gens qui souhaitent avoir une prévision de caveau pour leur famille, s'ils acceptent d'aller au cimetière des Maurettes, puisque certains souhaitent aller ailleurs. Pour ceux-là, nous faisons aussi le maximum, étant donné que nous avons repris toutes les concessions trentenaires et cinquantenaires qui étaient en attente parce qu'on avait un peu perdu le fil de la généalogie, de l'arrêt des familles dont beaucoup n'avaient plus de descendants depuis fort longtemps. Là aussi, on a récupéré des emplacements qui peuvent être donnés à ceux qui veulent être enterrés dans le centre ville.

* Requalification de la route du Tour de l'Étang – Point sur les travaux.

M. le Maire.- C'est un dossier lourd, qui a pris un peu de retard, inévitablement à cause de la Métropole, compte tenu d'une part de la compétence, d'autre part du format du dossier, puisqu'on est aux alentours des 12 M€, lorsque l'on parle de l'adduction sur le tour de l'étang de l'Olivier et l'autorisation qui devra y être rattachée de constructions supplémentaires, l'intégralité des 8 km, tout cela couvre à peu près 12 M€, d'autant plus que nous devons ajouter des parties sur les voies privées, étant donné que l'on n'allait pas abandonner des gens à l'intérieur du territoire, qui ne se trouvaient pas proches de l'adduction principale faite en bord de route. Nous sommes en train de mettre au point le dossier avec le bureau d'études concerné. Pour la partie en amont qui se trouve vers St-Exupéry, nous avons pu commencer quelques petits travaux.

M. CASADO.- Pour les travaux qui ont démarré sur St-Exupéry, on a eu des soucis parce que les ouvertures de chaussée qui avaient été réalisées avaient pas mal raviné. Le 12, le tapis de voirie a été refait provisoirement, puisqu'il sera encore repris après pour rentrer les réseaux secs, mais ça a été réparé et les gens peuvent circuler en toute sécurité, contrairement à ce qui s'était passé auparavant.

*** Création de la Maison de Quartier du Ranquet et du terrain multi-sports.**

M. le Maire.- Je voudrais également certifier aux habitants du Ranquet que nous n'avons pas oublié notre engagement concernant la Maison du même nom. Celle-ci verra le début de ses travaux en avril 2017. Comme c'est un procédé industriel, on aura l'occasion d'avoir un chantier court, puisque c'est en juin que l'on aura la sortie de cette opération. D'ailleurs, vous la voyez affichée sur l'écran et vous voyez qu'elle est accompagnée d'aires extérieures consacrées aux loisirs et aux jeunes enfants.

*** Rénovation de Notre-Dame de Beauvoir.**

M. le Maire.- Après des vicissitudes dues à l'architecte qui était en liaison avec celui des Bâtiments de France, qui lui-même a changé pendant le temps des travaux, nous nous sommes remis aux travaux de rénovation de Notre-Dame de Beauvoir et le chantier continuera jusqu'au 2^e trimestre 2017. Nous avons eu le déplaisir de perdre la subvention pour ce chantier parce que les choses avaient trop traîné, mais comme nous n'avons pas de responsabilité là-dessus, nous avons fait valoir auprès du Conseil Départemental qui était à l'origine de la subvention, qu'il devrait nous la restituer dans peu de temps. Le coût global de ce chantier extérieur est estimé à 454.000 €, pour l'instant. Après, nous ferons en sorte que l'intérieur soit aussi de belle rénovation.

*** Création de la Maison des Arts Martiaux.**

M. le Maire.- C'est un chantier qui a été attendu pendant un certain temps par les adeptes des arts martiaux qui sont très nombreux à Istres. Il y a de nombreuses disciplines de combat qui sont enseignées dans des clubs de tous niveaux, et nous avons prévu à un moment donné de modifier le Centre de la Pyramide. Ceci a pu être fait effectivement et les travaux ont commencé. Nous espérons que l'ouverture au public prévue pour septembre 2017 sera respectée.

*** Réaménagement du Port des Heures Claires.**

M. le Maire.- Ce n'est pas une petite chose, cela a fait la une de la presse et l'inscription sur tous les sites de la ville : l'extension du port des Heures Claires, avec toutes les données adjacentes qui s'y rapportent, c'est-à-dire l'aspect commercial, l'aspect éducatif, l'aspect administratif avec la Capitainerie. Bien sûr, comme c'est un dossier qui va être approuvé jeudi au Conseil de la Métropole, dans le programme de mobilité complet qui découle de la vision des transports de la Métropole de 2017 à 2035, pour la tranche de 2017 à 2020 la navette sur laquelle je me suis lancée et dont ont été convaincus les partenaires riverains, notamment la Mairie de Martigues qui a été tout à fait enthousiaste sur le dossier, va être hébergée sur un quai dédié qui est donc inscrit dans le programme qui va être lancé. La première partie de l'année va être consacrée à la mise au point des dernières études et j'espère que, d'ici la fin de l'année, nous commencerons les travaux parce que nous avons établi un planning assez serré afin que les plaisanciers puissent en bénéficier rapidement, d'autant plus qu'une nouvelle association a vu le jour et elle travaille de manière très coopérative avec nous pour avoir toutes les données des gens qui y sont et de ceux qui y seront -puisque je vous rappelle que l'extension signifie le doublement du port actuel qui permettra à d'autres administrés de pouvoir installer leurs bateaux au sein du port des Heures Claires.

C'est une opération qui ne concerne pas que le port, puisque vous voyez que c'est tout le quartier qui est concerné. On attend la fin des travaux pour refaire les voies qui mènent aux Heures Claires, notamment la partie descendante et la partie qui continue sur le plateau bas des Heures Claires. C'est à ce moment-là que l'on aura une vue définitive du quartier, qui sera nettement enrichi dans son aspect et sa physionomie agréable.

C'est un chantier qui se monte à 10 M€ de travaux, avec une subvention qui pour l'instant n'est pas arrêtée complètement, étant donné qu'il y a d'autres recherches, notamment auprès de l'Europe, étant donné que le qualificatif de « Port Propre » sera adjoint à ce dossier, et donc synonyme d'une subvention supplémentaire. Nous sommes actuellement à 5 M€ de subventions, ce qui n'est pas mal dans l'état actuel des choses et qui permettra surtout aux plaisanciers de ne pas avoir à faire un bond excessif.

II – BILAN ALLO TRAVAUX, BILAN ALLO QUIÉTUDE, PROPRETÉ ET VISITES DE QUARTIER.

M. CASADO.- M. le Maire a adressé 883 courriers à destination des habitants des quartiers Est du 1^{er} janvier au 30 novembre 2016. Pour le contrôle propreté, 1.640 passages ont été effectués dans les quartiers Est. L'agent chargé du contrôle de la propreté a procédé à 19 signalements de dépôts sauvages et à l'enlèvement de 16 tags.

Concernant Allô Travaux, pour la même période, 987 appels pour les quartiers Est, sur les 2.419 reçus, ce qui représente 41 %, émis principalement par les habitants du quartier des Échoppes pour 17 %, de Istres Centre pour 12 % et des Heures Claires pour 9 %, essentiellement pour des problèmes d'espaces verts, d'éclairage public et de voirie et nettoyage.

Pour le bilan Allô Quiétude, pour la même période, 165 appels sur les 366 reçus sur l'ensemble de la commune, ce qui représente 45 %, émis principalement par les habitants du quartier des Échoppes pour 21 %, du Centre Ancien pour 10 % et du Ranquet pour 9 %. Ils portent essentiellement sur des problèmes d'atteinte à la sécurité, de nuisances sonores et rassemblements divers.

Avec M. le Maire, nous avons effectué 3 visites de quartiers : une à la cité Craon / Eugène Godeffroy le 15 septembre, une aux Heures Claires le 20 septembre et une à la Résidence du Peyreguet le 20 septembre également.

Concernant les travaux un peu plus importants, lors du dernier Conseil je vous avais informés que nous avons retenu pour 761.500 € d'opérations diverses. En fait, nous avons engagé 986.000 € et cela représente une soixantaine d'opérations. Les plus importantes sont le Théâtre de l'Olivier pour 95.000 €, la réfection de la chaussée et la création d'un trottoir au hameau de la Tour pour 96.000 €, la création de divers ralentisseurs répartis sur l'ensemble du quartier, la création -c'est très important pour ceux qui veulent aller à la plage- de places de stationnement sur la corniche Suffren, il y en a pour 159.000 €. On a créé aussi un avaloir et on a résolu tous les problèmes d'écoulement d'eau au groupe scolaire des Baumes, pour 13.000 €. En bas du chemin de Saint-Pierre, les travaux de l'aire de retournement ont dû démarrer, pour 43.000 €. La réfection d'un parking devant la Tour de Meudon pour 25.000 €.

Ce sont les travaux les plus importants. Après, il y a une soixantaine d'opérations qui sont de moindre importance.

On a aussi fait des travaux dans les écoles : remplacement des volets roulants et des huisseries à l'école élémentaire Armanet pour 4.000 €, réfection de la toiture du groupe scolaire Jean Moulin pour 30.000 €, installation de film occultant à la maternelle Jean Moulin, reprise de 900 m² dans la cour du groupe scolaire Armanet, réfection de l'entrée et du préau de la maternelle pour 35.000 €, remplacement d'arbres divers dans la cour de la maternelle Jean Moulin.

On a aussi embelli les quartiers : au niveau espaces verts, la rue des Tennis a été revue pour 19.355 €, la rue du Théâtre pour 16.523 €. Les travaux pour l'aménagement de la rue du Levant viennent d'être lancés pour 23.000 €.

Pour les quartiers Est, cela représente en gros 6 M€ de travaux divers qui devraient se faire au fur et à mesure, mais pour 2017 on n'en a retenu que 500.000, donc il faudra arbitrer cela avec les Présidents de CIQ qui viendront me voir, je n'en doute pas.

On a aussi doté de 300.000 € que le Maire a bien voulu nous donner la Commission Vélo pour revoir l'ensemble de la circulation à vélo dans notre ville. Avec M. Leban et d'autres personnes qui participent à cette Commission, on a donc engagé ces 300.000 € et vous avez peut-être vu que cela a démarré par la première piste cyclable continue qui va partir de l'AFPA et qui va rejoindre la sous-Préfecture et le collège Latécoère bientôt. Cette opération est tout le long de l'avenue des Anciens Combattants. On est en train de la finaliser puisque, après il va y avoir du marquage au sol, de la signalétique. La Commission Vélo doit se réunir dans le courant du premier trimestre 2017 pour étudier les autres axes de pistes cyclables à aménager sur la ville, sachant que sur tous les programmes immobiliers qui sortent actuellement, on impose chaque fois que c'est possible des pistes cyclables sur l'ensemble de ces programmes. Dans tout ce qui est nouveau, on essaie de doter la ville de pistes cyclables. Dans les quartiers un peu plus anciens, on a du mal à le faire parce que les voiries ne sont pas calibrées pour ça, mais on y travaille.

III – QUESTIONS ÉCRITES

M. le Maire.- Comme je dois partir pour aller à l'assemblée générale des chefs d'entreprises, je voudrais que l'on enchaîne sur les questions écrites. Je laisserai les petits points concernant le stationnement et la citoyenneté.

Je ne vais pas répondre directement à Mme Berthon, puisque nous l'avons reçue en Mairie pour les points évoqués, notamment la présence d'épaves et de végétaux divers et accumulés en des lieux qui ne sont pas prévus à cet effet. Cela a fait l'objet d'engagements.

Je me sers quand même de la réponse pour l'élargir à un autre élément qui mérite d'être écouté par tous, puisque vous êtes Istréens, propriétaires peut-être de certains terrains, et il faut que vous soyez conscients des contraintes qui s'abattent sur vous et sur nous en même temps. On ne va pas récapituler les problèmes que nous avons connus cet été avec divers incendies. Beaucoup de personnes se sont mobilisées.

Nous n'avons pas connu heureusement les mêmes drames que ceux qui se sont produits le long de l'étang de Berre et vers Marseille, mais nous avons quand même fait partie du dispositif qui a été nécessaire pour assurer la sécurité dans nos forêts. A la suite des feux gigantesques de Rognac et de Marseille, il y a véritablement eu une prise de conscience qui s'est faite au plus haut niveau de l'État par l'intermédiaire du Préfet de Région qui a dit de manière très claire et officielle à la télévision qu'il allait prendre des mesures pour que nous ne soyons pas soumis à ces drames de manière répétée et surtout sur la propagation qu'ils peuvent connaître. A cet égard, M. Casado, qui coordonnait le pôle sécurité d'Istres, peut vous dire que nous avons reçu les compliments des pompiers qui nous ont dit : « Vous n'avez eu que 30 hectares ravagés parce que justement votre patrimoine est bien entretenu et que vous savez faire les coupes nécessaires pour lotir d'une certaine manière les forêts et surtout débroussailler au bon endroit pour empêcher le feu de se propager ».

Donc, le Préfet a dit : « Nous allons prendre des mesures et nous allons le faire avec les communes ». Il a été dressé un plan, qui est maintenant une obligation, de débroussaillage. Jusqu'à ce jour, c'était obligatoire, mais pas tellement contrôlé, et même les verbalisations étaient très faibles pour ceux qui laissaient pousser les végétaux sur leurs terrains. Nous avons été obligés de faire une réunion en interne pour voir le quadrillage de la ville sur tous ces terrains. Sur ceux qui nous appartiennent, on sait ce qu'on doit faire et nous sommes en train de le faire. Pour ceux qui appartiennent à des privés, il y a obligation de prendre contact avec chacun pour dire : « Vous avez obligation de débroussailler. On vous fait confiance pendant un certain temps. On va revenir dans quelque temps. Si les choses ne sont pas faites, nous les ferons à votre place » -c'est le Préfet qui parle- « et ces travaux seront mis à votre charge ». Il faut bien comprendre que nous allons lancer un dispositif complet d'appel à la citoyenneté et au civisme, mais aussi au droit de propriété, puisque cela fait partie des charges foncières inhérentes au fait d'avoir un terrain à sa disposition. Les lettres sont prêtes, nous sommes en train de recenser le nombre, il y en a plus de 950. Quand on aura recensé les 950, tout le monde recevra sa lettre avec un calendrier à respecter. Nous avons une fenêtre de temps assez courte. Dès la fin du mois de mai, la période des feux peut arriver et il faut que l'on ait le moins possible à connaître ce fléau.

Ce n'est pas facile à expliquer aux gens qui ont des habitudes, beaucoup n'ont pas de maisons sur ces terrains, donc ils ne voient que l'aspect financier en termes de dépenses et pas tellement de profit de ces terrains. Nous appuierons quand même là-dessus, étant donné que cela devient une nécessité.

M. CASADO.- Les 950 personnes concernées sont des personnes qui sont propriétaires d'un bâti en bordure des forêts. Les obligations de débroussaillage concernent les personnes qui sont propriétaires de maisons. En revanche, il y a des terrains en friche sur lesquels il n'y a pas de bâti. Les propriétaires ont aussi des obligations de débroussaillage, mais c'est plus compliqué. Cela représente près de 5.000 personnes. A part le domaine de Sulauze qui représente une grosse partie de la forêt d'Istres, le reste de sont des propriétaires privés qui ont 500 m, 2.000 ou 3.000 m. Il faut les trouver. Il y en a qui ne savent même pas qu'ils sont propriétaires de ces terrains. Sur toute la commune, avec les Heures Claires, le Deven, Lavalduc et Rassuen, cela représente 5.000 personnes. Il va falloir qu'on les contacte, ça va être plus long. Si vous connaissez des gens, si vous êtes à proximité de terrains qui sont en friche, c'est le moment de se manifester. On vient souvent nous dire qu'on connaît les personnes, qu'elles habitent à tel endroit, on les appelle, mais après...

M. le Maire.- Il y a aussi des personnes qui sont éloignées d'Istres.

M. CASADO.- Le Préfet a surtout insisté sur la protection des maisons. C'est pour ça que le Maire va faire ces 950 courriers à ces personnes-là. C'est une obligation et c'est vital.

M. le Maire.- Je voudrais maintenant vous parler de la question écrite de M. Rosello qui nous fait part de la mésaventure qu'il a connue il y a quelques jours. Un mineur l'a apostrophé, injurié et frappé. Je regrette, bien sûr, de manière très sincère, Monsieur, ce qui vous est arrivé. Nous ne sommes pas restés insensibles à cet acte malveillant, d'autant plus que le gamin en question fait partie d'une petite troupe familiale qui a l'habitude, malgré le jeune âge -parce que ça commence à 11 ans, ça finit à 14, ils sont 3- de créer des incidents. Des coups de carabine ont été tirés sur des bâtiments publics, il y a eu des jets de pierres. Tout cela a fait que notre émoi s'est éveillé depuis quelques semaines. Après l'enquête que la Police Municipale a faite, nous avons porté l'affaire au nouveau Procureur chez qui on sent un changement d'attitude dans la prise en compte des situations. Il a orienté vers le juge d'enfants qui a pris la décision de soustraire ces enfants du quartier et de les mettre dans un endroit de placement. Nous attendons le lieu où ces enfants vont être amenés pour vivre enfin un début d'éducation, parce que je crois que c'est surtout ce qui leur manque, puisque l'on me dit qu'ils ne vont jamais à l'école non plus. Donc, c'est un peu particulier et c'est dans ce cadre-là que le problème sera réglé en ce qui concerne ces enfants-là. En tout cas, nous n'avons pas traîné pour répondre à ce type d'incident.

Monsieur Lozier, je vous répondrai de manière simple, plus courte que le sujet que vous m'adressez. Le dossier qui préoccupe M. Lozier est un dossier vraiment pénible, car cela fait 35 ans que la commune a dit aux habitants des Baumes qu'elle était disposée à prendre en compte les voiries et les espaces verts de ce lieu. Compte tenu qu'il y a une série d'ASL qui gèrent chaque parcelle avec chaque résidence, il faut avoir l'accord majoritaire de l'ensemble, à effet de certains quotas. Il se trouve que, malgré l'intérêt que cela peut avoir pour les administrés eux-mêmes, c'est-à-dire diminuer les charges, avoir enfin un quartier bien entretenu -parce que je vous signale que, depuis ce temps-là, les voiries sont défoncées, les problèmes de sécurité ne

manquent pas, les chutes sont nombreuses- la collectivité ne peut pas intervenir tant que les propriétés ne sont pas données à la collectivité. On en est au stade où les faits sont tellement mauvais qu'on ne pourra pas les prendre, dans les cas du moment, sans avoir au moins une participation aux travaux, tellement l'ampleur du malheur est conséquente.

Comme il y a beaucoup de gens qui se mobilisent, comme il y a beaucoup de gens qui ne comprennent pas pourquoi la collectivité est à la fois véhémement sur ce sujet et prudente sur l'aspect juridique, je vais faire deux choses. Au prochain Conseil Municipal de vendredi, je ferai une communication sur ce sujet-là pour redire ce que l'on veut dire, pour remettre chacun devant ses responsabilités, parce que, je l'ai dit et je n'ai pas peur de le répéter, quand il y a un syndic qui joue le jeu à l'envers de l'intérêt des populations, c'est aux populations à prendre leurs responsabilités. Il est clair que l'on a demandé X fois au syndic de faire en sorte que cette situation s'arrête. Cela n'a jamais été possible, il y a même eu des points inverses. A partir de là, chacun doit prendre ses responsabilités.

S'il le faut, je ferai une réunion publique avec tous les gens des Baumes qui voudront se déplacer pour leur expliquer en détail ce qu'il est possible de faire et pas ce qu'ils peuvent fantasmer. J'ai perdu des amis qui étaient sûrs que j'allais faire quelque chose. Quand on leur a dit qu'on ne pouvait pas le faire pour telle et telle raison, c'était tellement incompréhensible pour eux que cette amitié a été cassée. Je ne vais pas, sous réserve d'amitié particulière, faire autre chose que ce que la loi m'impose. On avait prévu au budget 500.000 € qui étaient dévolus à la prise en compte préliminaire des premiers travaux d'insertion du domaine public. Aujourd'hui, on en est loin. Il y a des gens qui se sont mobilisés, qui sont venus me voir pour des problèmes de stationnement, parce que les voitures sont à moitié sur les trottoirs et qu'il peut en résulter des incidents, une voiture qui bouscule, un enfant qui tombe, etc., ainsi que pour des problèmes d'assainissement. On en arrive toujours au même résultat. On ne peut pas faire autre chose. Dites oui à la collectivité et je vous donne les espaces. Que l'on ne nous dise pas, comme on le dit régulièrement, que l'on a peur qu'on construise aux Baumes des bâtiments supplémentaires. On a quand même un sens de l'aménagement urbain. Quand les choses sont aérées, on n'a pas envie de les en-tenailler dans un espace restreint. La meilleure preuve est ce que l'on a fait à la Bayanne, lorsqu'on nous a dit : « On veut construire à la Bayanne », alors qu'on a une cité aérée, bien faite. Même si elle a un temps immémorial derrière elle, elle a l'avantage que les bâtiments sont éloignés les uns des autres. Surtout, il n'est pas question de toucher à cet équilibre-là, on le veut intact. Aux Baumes, on veut faire exactement la même chose.

Deuxième élément critique, mais c'est aussi la contrepartie : s'il y a insertion dans le domaine public, il est évident que le stationnement doit être ouvert à des personnes de passage. Cela rebute certains, c'est ce qui fait qu'une petite partie le refuse, mais en nombre insuffisant pour empêcher le dispositif d'avancer. Il faut que ceux qui sont des Baumes et qui sont de mon avis puissent le répéter dans sa totalité, dans son engagement, mais aussi avec sa limite, puisqu'elle est essentiellement juridique.

M. LOZIER.- Merci pour vos réponses. Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse écrite ? Parce que le problème, aux Baumes, est que, dès que l'on dit quelque chose...

M. le Maire.- Au Conseil Municipal du 21, je ferai une communication pour rappeler les engagements de l'époque, le parcours, les vicissitudes intermédiaires, les éléments d'affrontements que l'on a eus avec les porte-paroles, et maintenant le résultat qui fait que c'est la pagaille. Ce n'est pas Alep, mais il y a quand même des rues qui sont...

Je voudrais également répondre à M. Giuntini qui ne fait pas état de demandes particulières, au contraire, il se félicite des rapports avec les adjoints, les visites de quartier et Allô Travaux. Il nous demande simplement de ne pas oublier d'installer des bancs et d'être vigilants sur le stationnement abusif sur les trottoirs, ainsi que le fameux stop rue de l'Équerre, cher à M. Dhellin.

Je voudrais aussi répondre à la nouvelle Présidente du CIQ de l'étang de l'Olivier : « Sur la zone Nord et le quartier de l'Aupierre, des travaux ont été réalisés pour le raccordement aux eaux usées. Les prochains travaux pour enfouir les réseaux sont prévus en 2018. Est-ce que les tuyaux pour l'électricité et le téléphone ont été installés ? »

Non, cela n'a pas été fait, car cela suppose l'établissement d'une convention entre la Métropole et le SMED (Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône). Cette procédure longue ne sera mise en place que dans le cadre de la mise en discrétion des réseaux secs du chemin du Tour de l'Étang.

« Est-ce que cela veut dire que cela sera rouvert pour l'enfouissement des réseaux téléphoniques et électriques ? »

Oui, dans la mesure où cette convention aura été établie et où la voie doit être réaménagée. Il est certain qu'à partir du moment où nous faisons l'intégralité des réseaux, y compris d'ailleurs le passage de la fibre pour que vous soyez enfin desservis de manière confortable, les travaux seront groupés au maximum pour éviter que l'on re-perfore la voirie.

« Est-ce qu'il y a des réserves qui ont été faites dans les travaux de raccordement eaux usées dans le chemin du Saffre ? »

Non. Le réseau d'assainissement a été effectué, mais il n'est pas prévu de mettre en discrétion les réseaux secs chemin du Saffre.

Mme BARTHES.- Donc, ces travaux-là qui ont été faits ne sont pas faits dans le cadre de la planification 2017-2018 ?

M. CASADO.- Les travaux d'assainissement de l'Aupierre, c'est la zone qui manquait, la zone UD constructible. Cela a été réalisé dans le prolongement des réseaux existants. Cela n'a rien à voir avec le Tour de l'Etang complet. La route sera rouverte, puisqu'il va falloir raccorder ce réseau au futur réseau qui va arriver du Tour de l'Etang de l'Olivier. A cette occasion-là, les réseaux secs seront enterrés.

Mme BARTHES.- Donc, le chemin du Saffre c'est le même cas ?

M. CASADO.- Non. Il n'est pas concerné, il est beaucoup plus bas et il est déjà sur le réseau d'assainissement. On ne va pas rouvrir la route à cet endroit-là.

Mme BARTHES.- Il y a eu des travaux spécifiques, il y a quelque temps, qui ne concernaient que le raccordement sur les égouts, qui ne sont pas liés au gros projet ? D'accord.

M. le Maire.- Mme Pointes nous fait part de son interrogation sur la distribution du réseau Internet. Je disais tout à l'heure que la fibre va être un élément déterminant dans la meilleure diffusion des réseaux, enfin, parce qu'il y a eu une période où l'on parlait d'Orange, puis on ne parlait plus de personne parce qu'il n'y avait pas d'accord définitif. Maintenant, c'est SFR qui est directement impliqué dans l'implantation des réseaux dernière génération. Donc, SFR va déployer la fibre et tous les opérateurs pourront l'utiliser. Cet engagement ira jusqu'au domicile, chez l'habitant, et va permettre de travailler quartier par quartier, rue par rue. Ce travail démarrera dès que la convention sera signée début 2017 et permettra d'avoir une cartographie sur la situation actuelle et future pour répondre au mieux aux Istréens sur la qualité du service fourni. Dès que ces réunions démarreront, on pourra répondre pour le quartier des Charmilles et pour tous les autres quartiers.

Effectivement, j'ai rendez-vous avec SFR dans la première quinzaine de janvier pour avoir la date de cette convention et le calendrier qui s'y rattachera. Il est évident que l'on commencera par les endroits où la population est la plus nombreuse pour avoir le plus de prises et le maximum d'enchaînement sur les lieux restants. Il y en a pour 3 ans en tout pour quadriller la ville dans sa totalité.

J'ai terminé sur l'ensemble des éléments importants, les communications sur les grands travaux, les réponses aux préoccupations que vous avez formulées. Avant de partir, je voudrais, si c'est nécessaire, répondre à des questions, avec mes adjoints et mes collaborateurs, s'il y en avait une qui se posait.

M. LEBAN.- Je me fais le relais d'une préoccupation au niveau du port des Heures Claires, en particulier les commerçants et les restaurants, vis-à-vis justement de la venue de cette navette et donc des difficultés de circulation qui pourraient survenir, puisqu'on ne voit pas de parking à cet endroit-là concernant la navette. Je voulais savoir si on avait une prévision de quand cette navette pourrait arriver et de ce que l'on pourrait imaginer comme circulation ou parking pour éviter que ce soit encombré, pour que les gens puissent aller aux restaurants normalement et que ça ne gêne pas l'activité des commerçants.

M. le Maire.- Je tiens à vous rassurer sur plusieurs points. La notion de parking dans son intégralité est importante, puisqu'elle commence vis-à-vis des bars. On crée un surplomb sur le port actuel, qui va permettre effectivement, dès les premiers commerces, d'avoir des points de stationnement qui vont jusqu'à la fin du parking, jusqu'au lotissement appelé Traverse, à l'époque. Deuxième point : je vous rappelle que nous avons choisi d'avoir une desserte mixte, c'est-à-dire que la navette sera pour un transit rapide, pour ceux qui n'ont pas besoin de la voiture après, et sera poursuivie par un réseau de transport, un minibus qui viendra jusqu'à ce point.

Monsieur Dhellin, le stop de la rue de l'Équerre, comment voulez-vous que l'on vous réponde scientifiquement quand vous faites la demande le matin ?

M. DHELLIN.- Je l'ai faite un peu tard, je m'en excuse.

M. le Maire.- On vous répondra personnellement.

M. DHELLIN.- D'accord, parce qu'un jour il va y avoir un méchant carton. J'en ai déjà pris un petit, avec ce muret, je m'adresse à M. Casado et à M. Fach. Il y a une dame qui m'a coupé la route au moment où j'ai dû avancer, au sortir des Charmilles, j'ai bien amochée sa voiture. Il y a ce muret qui est en avant et la ligne blanche du stop qui est en retrait. On a fait un petit constat matériel et ça s'est arrangé.

M. le Maire.- M. Garcia vous parlera du nouveau dispositif que l'on appelle Home Détection. Pour mesurer la qualité de l'air, nous l'avons introduit dans tous les sites publics, notamment pour les jeunes enfants. Vous voyez que les choses avancent, même si on n'en parle pas.

M. Canovas vous parlera des nouveaux procès-verbaux électroniques qui devraient peut-être vous amener à dire autour de vous que le civisme est sans doute la meilleure réponse pour éviter la verbalisation, d'autant que la Loi de Finances a passé les PV pour stationnement gênant de 35 € à 135 €. J'ai demandé bien sûr

que la Police Municipale fasse preuve de discernement avant de procéder au geste qui fait mal, parce que c'est déjà difficile pour des salaires moyens. Pour des salaires modestes, voire le RSA, c'est invivable.

Mesdames, Messieurs, je m'excuse, je vais vous quitter pour aller à l'assemblée générale des chefs d'entreprises, d'autant plus qu'il y a des éléments très attractifs qui se passent ce soir et j'ai besoin de les soutenir.

Je vous souhaite de bonnes fêtes. Que chacun trouve la quiétude familiale en cette fin d'année.

(M.le Maire quitte la séance. M. Bouchaud assure la présidence.)

- Cadre de Vie

*** Relevé d'infraction par Procès-Verbal électronique.**

M. CANOVAS.- Très rapidement, pour vous expliquer que la Police Municipale procède depuis septembre au relevé des infractions par procès-verbal électronique. Le petit support carnet papier que vous trouviez à l'époque sur le pare-brise a été remplacé. En pratique, l'agent est équipé d'un outil électronique, c'est un smartphone qui permet d'enregistrer numériquement et de transmettre directement les contraventions au Centre de traitement par le biais d'une connexion par l'ordinateur qui se trouve au centre de la Police Municipale. L'ensemble des opérations de verbalisation, à savoir l'enregistrement des contraventions, la notification de la verbalisation et le recouvrement des amendes, est réalisé de façon électronique. Le déroulement de la procédure est simple : l'agent constate l'infraction à l'aide du smartphone et cette information est relayée sur un support papier que nous déposons sur le pare-brise. A l'époque, vous aviez les deux petits volets qu'il fallait remplir. Nous plaçons sur le pare-brise un petit document qui vous alerte sur l'infraction relevée. Ce n'est pas obligatoire, mais M. le Maire a souhaité que l'on dépose ce document, de manière que le contrevenant soit averti et ne soit pas surpris lorsqu'il va recevoir le timbre-amende depuis le Centre de traitement de Rennes. L'agent constate et relève l'infraction. Toutes ces données sont télétransmises depuis le service verbalisateur au Centre national de Traitement de Rennes. Le titulaire du certificat d'immatriculation est identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise.

Comme l'expliquait M. le Maire, la Police Municipale agit toujours avec beaucoup de discernement. Malheureusement, il y a toujours des récidivistes qui stationnent un peu n'importe comment et qui se voient verbalisés, notamment sur des stationnements très gênants, d'une somme de 135 €. C'est le législateur qui procède à ce changement de tarif, ce n'est pas nous, bien évidemment. On agit avec beaucoup de discernement, parce que 135 € c'est une somme assez conséquente, mais il arrive un moment où l'on n'a pas d'autre choix que de verbaliser les gens qui gênent la circulation et les piétons. Soyez vigilants. Nous restons vigilants aussi, mais avec beaucoup de discernement. Si vous avez une quelconque question ou une quelconque inquiétude là-dessus, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons les éléments complémentaires.

M. DHELLIN.- Est-ce que le parking devant la pharmacie de l'Étang est privé ou public ? Il y en a qui se garent là et après ils s'en vont.

M. BOUCHAUD.- Ce doit être un parking privé, normalement.

M. CANOVAS.- La zone de trottoir est une zone publique, bien évidemment, mais la zone de parking qui se situe devant la pharmacie est une zone privée. C'est une zone ouverte au public, mais c'est une zone privée. Je vérifierai quand même. Si c'est une zone publique, on peut verbaliser. Si c'est une zone privée, on ne peut pas verbaliser.

*** Déploiement de la Home Détection.**

M. GARCIA.- Quelques informations concernant le déploiement d'un projet que l'on a appelé Home Détection. L'objectif de ce projet est d'équiper progressivement l'ensemble des bâtiments publics de ce système qui permet de mesurer en temps réel la qualité de l'air, la température intérieure, les fumées, les intrusions et les consommations de fluides comme l'électricité. Une première phase test a été réalisée, qui a permis d'équiper l'ensemble des crèches, des dortoirs des maternelles et des restaurants scolaires. C'est une première parce que Home Détection est un système de supervision qui permet de gérer les alertes en temps réel et permet aussi d'interagir aux différentes atteintes en termes de bien-être, de confort, de sécurité, de maîtrise des coûts énergétiques.

Il est intéressant de noter que ce projet a été développé avec une start up locale qui s'appelle HDSN, qui est un peu en avance sur ses confrères et est spécialiste de toutes les solutions connectées. Encore une fois, Istres a une démarche innovante.

*** Centre de Vacances de Couloumé – Création d'un gîte labellisé.**

M. BOUCHAUD.- Situé dans l'aile gauche du château, cet appartement de 165 m², entièrement rénové et équipé dernière génération, est entouré d'un parc de 8 hectares. Il se compose de 4 chambres

spacieuses et peut accueillir jusqu'à 11 personnes (8 couchages), 2 salles de douche, 2 WC, cuisine, salon TV, terrasse, jardin privatif équipé (parasol et salon de jardin, barbecue).

Les tarifs sont les suivants : du 1^{er} juillet au 31 août, 1.300 €/semaine ; du 1^{er} janvier au 30 juin, 900 €/semaine ; du 1^{er} septembre au 31 décembre, 900 €/semaine. Nuit adultes, 45 €/personne ; nuit enfants 6/17 ans, 35 €/personne ; nuit enfants 3/5 ans, 25 €/personne.

Remises : 10 % pour les personnes istréennes. 10 % séjour hors vacances scolaires.

Le château de Couloumé est le lieu idéal pour des vacances en famille, des séjours gastronomiques et œnologiques entre amis, l'organisation de séminaires et mariages.

Vous avez l'information.

* **Nouvel Espace Accueil Service de la CPAM 13.**

M. BOUCHAUD.- Vous avez dû vous en apercevoir, la nouvelle agence locale de l'Assurance Maladie, au rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite aussi la Maison Régionale de la Santé. Santé, est ouverte depuis le 5 septembre. Elle accueille le public du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

* **Actions citoyennes.**

M. BOUCHAUD.- Peut-être que, parmi les techniciens, il y en a qui pourraient en parler mieux que moi ? ... Sinon, je vais vous lire la feuille que j'ai devant moi.

« *Le bénévole est celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à obligation de la loi, en dehors de son temps professionnel et familial* ».

La Ville d'Istres reçoit de plus en plus de sollicitations de volontaires souhaitant s'impliquer de façon bénévole sur des actions d'intérêt général. Aussi, la Ville d'Istres souhaite répondre aux intentions des personnes désireuses de s'engager sur des actions citoyennes et de cohésion sociale en leur proposant de devenir pour l'occasion des collaborateurs occasionnels bénévoles.

Pour ce faire, le Conseil Municipal a approuvé en sa séance du 18 octobre 2016 la délibération 263/16 qui permet l'accueil de bénévoles au sein de la Commune, par la signature d'une convention de bénévolat. Le bénévole ou collaborateur occasionnel a désormais la possibilité de s'engager dans la mise en œuvre d'actions citoyennes en bénéficiant du régime protecteur de la responsabilité de la Commune, dans le cadre de son contrat d'assurance.

A ce jour, une vingtaine de personnes se sont manifestées auprès de la Direction de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale afin d'apporter une contribution, en collaboration avec les Services Techniques, dans divers domaines tels que le déboisement, l'évacuation et le broyage de végétaux dans la zone incendiée du quartier de l'Aupierre, le débroussaillage du quartier du Boucasson. D'autres types de chantiers sont à l'étude, notamment en appui sur certains événements organisés par la Ville, mais aussi dans certaines associations. Il s'agit principalement d'engagements ponctuels d'une journée ou davantage pouvant être reconduits selon les disponibilités de chacun.

L'expérience acquise en tant que bénévole peut être reconnue à plusieurs étapes. Ainsi, la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, article 34, permet de prétendre à une validation des acquis de son expérience (VAE) pour l'obtention en partie ou en totalité d'un diplôme. Il conviendra alors de s'adresser au point relais-conseil ou au dispositif académique de validation des acquis (DAVA) pour préparer un dossier de validation : « Le Passeport Bénévole ».

Pour les personnes en situation d'emploi, les plans de formation de l'employeur peuvent prévoir la possibilité d'une validation des acquis.

Le contrat de ville permet également la mise en place d'actions citoyennes par le biais d'actions portées par des associations intervenant dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville du Prépaou.

Pour 2017, la clôture de l'appel à projet est prévue le 30 novembre 2016.

Un comité technique se tiendra le 28 février 2017 et le comité de pilotage le 23 mars 2017.

Toutes ces informations sont le site de la Ville. Sinon, de toute façon, je les garde à votre disposition.

IV – FESTIVITÉS ORGANISÉES PAR LA VILLE ET LES COMMERÇANTS – PROGRAMMES FESTIFS DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

M. BOUCHAUD.- Fête des Bergers, samedi 3 et dimanche 4 décembre : c'est passé, je crois que tout le monde l'a vue.

Illuminations et ouverture du village de Noël : c'était le 2 décembre, tout le monde l'a vu également.

Il reste le Petit Train, du 14 au 24 décembre, de 14h30 à 19h30, tour du centre ville.

Mme CREPET (Manager du centre ville).- Je vous encourage vivement à venir dans le centre ville, parce que c'est magnifique. Les commerçants ont joué le jeu. Vous avez le village de Noël avec plus de 50 chalets. Les commerçants vont faire une opération spéciale samedi 17 décembre durant toute la journée au chalet sur Jean Lebas. Les commerçants vous vendent des tickets à 7 € et vous avez 10 € de consommation chez les commerçants du centre ville, donc je pense que c'est un très beau cadeau de Noël. Le petit train va circuler dans

tout le centre ville et dans les quartiers pour vous faire découvrir les rues embellies par les décorations. C'est gratuit. Je vous encourage à venir. Il y a également dans le boulevard Paul Painlevé les créateurs qui ont ouvert deux boutiques supplémentaires du 10 au 23 décembre. Il y a plus de 25 créateurs, avec des idées cadeaux uniques. La patinoire ouvre le 17. Il y a la parade le 17 à 18h.

Cela dure jusqu'au 24 décembre au niveau des achats, et durant toutes les vacances au niveau du petit train, de la patinoire et des activités en centre ville. On vous distribue un programme dans lequel tout est noté. Vous avez également, au niveau de la Maison des Traditions, ancien Hôtel de Ville, des ateliers gratuits pour les enfants concernant les décorations. Du 17 au 24 décembre, les Halles seront ouvertes de 8h à 19h, pour vos commandes et achats de bons produits.

Je vous souhaite de bonnes fêtes à tous.

M. BOUCHAUD.- Merci. Nous en avons terminé, à moins qu'il y ait des questions.

Mme BERBEYER.- Je voulais demander une implantation de parkings en prolongement de ceux déjà créé devant AXA, boulevard Adam de Craponne, parce que cela devient impossible, nous n'avons aucun parking, c'est très pénible. Merci d'y penser.

M. CASADO.- On a réaménagé les places existantes. Même s'il y en avait, il n'y en aurait pas assez, il y a 1.600 personnes.

Mme BERBEYER.- Il n'y en aurait pas assez, mais il y en aurait déjà un peu.

M. CASADO.- Il y a des places supplémentaires qui vont être créées au parking de la gare, en face de l'école Gouin.

Mme BERBEYER.- C'est quand même éloigné. Pensez-vous que les gens vont aller se garer à la gare pour venir au Pavillon de Grignan ?

M. CASADO.- On ne peut pas créer des places de stationnement là où on ne peut pas les faire.

Mme BERBEYER.- Dans le prolongement.

M. CASADO.- Mais le trottoir se rétrécit, après. Il y a les enfants qui vont à l'école. On ne peut pas faire des places de stationnement n'importe comment.

Mme BERBEYER.- Je sais que ça n'appartient pas au SAN, mais vous avez fait des plantations, des lauriers roses, alors que l'on pourrait peut-être créer 2 ou 3 parkings. A voir.

M. SIERRA.- Je voulais vous parler du spectacle des Restos du Cœur que l'on fait chaque année. Cette année, l'événement aura lieu à la halle polyvalente le 24 mars 2017. Les places sont gratuites. La contrepartie est d'apporter des denrées alimentaires qui seront reversées à l'Association des Restos du Cœur d'Istres. L'année dernière, on a recueilli 2,875 tonnes. Cette année, on a pour ambition d'avoir 3,2 tonnes. Les infos viendront prochainement, mais en tout cas je vous invite tous à communiquer sur le prochain spectacle des Restos du Cœur le 24 mars.

(La séance est levée à 19 heures 40.)